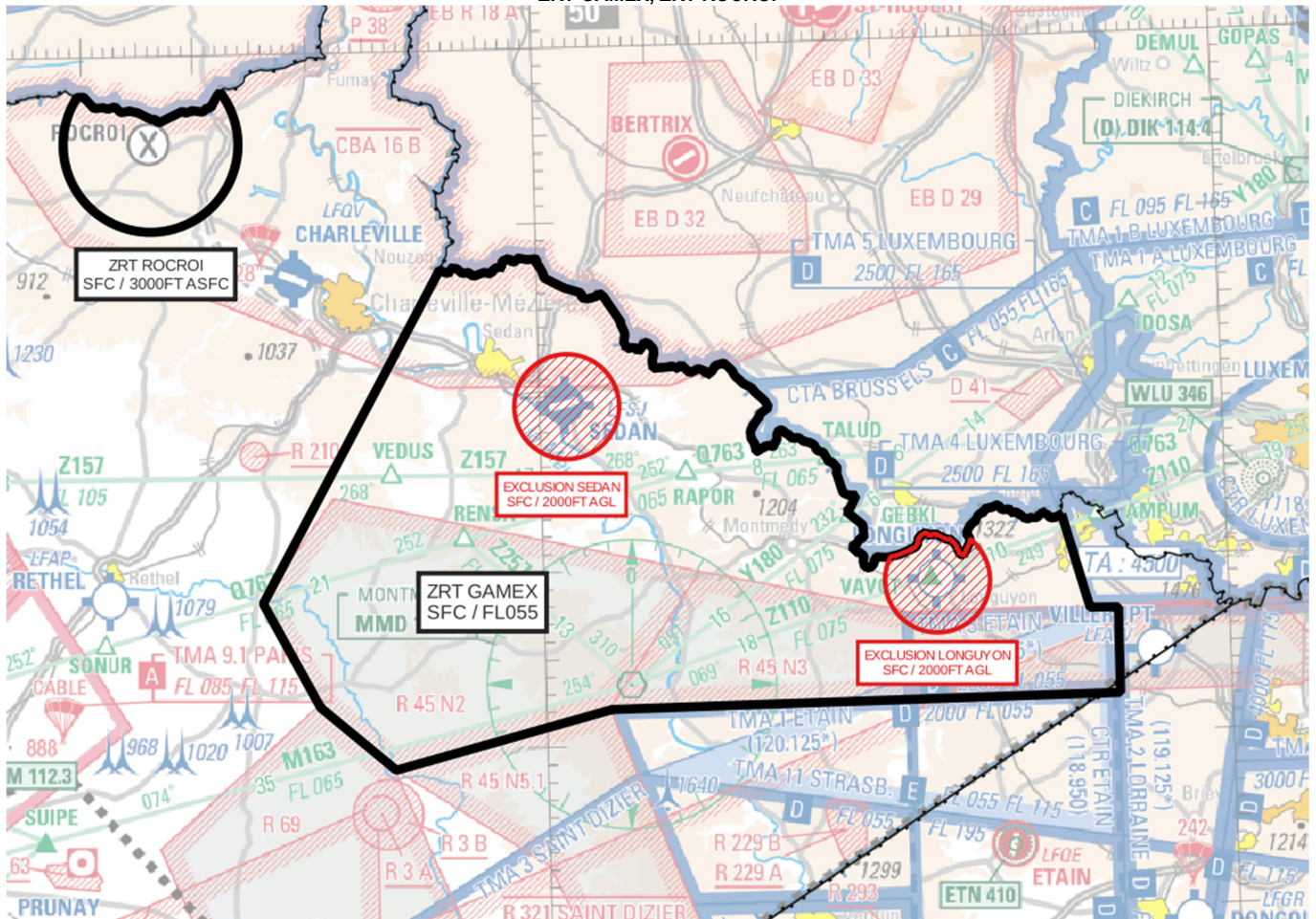


Objet : Création de 2 Zones Réglementées Temporaires (ZRT) pour l'exercice GAMEX 2024
En vigueur : Du lundi 13 mai 2024 au vendredi 17 mai 2024

Lieu : FIR : Reims LFEE, Paris LFFF - AD : Longuyon Vilette LFGS, Etain Rouvres LFQE, Sedan Douzy LFSJ, Villerupt LFAW

ZRT GAMEX, ZRT ROCROI



Carte SIA 1/1 000 000 – Edition 1-2023

ACTIVITÉ

Exercice mettant en œuvre un nombre important d'aéronefs des armées avec ou sans pilote à bord, de jour comme de nuit.

DATES ET HEURES D'ACTIVITE

ZRT ROCROI, ZRT GAMEX :

Activables à J-2 par NOTAM du lundi 13 mai 2024 06h00 au vendredi 17 mai 2024 16h00.
Chaque ZRT est activable sur 2 créneaux de 3h au maximum par jour.
L'activation des ZRT peut être effectuée en simultanée.

ORGANISME GESTIONNAIRE

Directeur de l'exercice (DIREX)

INFORMATION DES USAGERS

Activité réelle connue de :

PARIS CTL : 128.105 MHz - 131.175 MHz
PARIS INFO : 125.700 MHz
STRASBOURG INFO : 119.450 MHz.
ETAIN TWR : 118.950 MHz

STATUT

Zones réglementées temporaires (ZRT) qui, lorsqu'elles sont actives, se substituent aux portions d'espaces aériens avec lesquelles elles interfèrent.

CONDITIONS DE PENETRATION

CAG / CAM : contournement obligatoire sauf pour :

- les aéronefs participant à l'exercice,

- les aéronefs assurant des missions de secours, de sauvetage, de douane, de police ou de sécurité civile, lorsque le contournement n'est pas compatible avec l'exécution de ces missions après notification auprès du DIREX.

SERVICES RENDUS

Information de vol et alerte

LIMITES LATERALES ET VERTICALES**ZRT GAMEX****Limites latérales**

49°47'32" N, 004°51'18" E
frontière franco-belge
49°32'33" N, 005°45'23" E
49°27'10" N, 005°47'36" E
49°27'08" N, 005°50'05" E
49°22'15" N, 005°50'00" E
49°22'10" N, 005°05'30" E
49°19'00" N, 004°46'30" E
49°22'40" N, 004°40'00" E
49°28'40" N, 004°35'10" E
49°47'32" N, 004°51'18" E

Limites verticales

SFC / FL055

ZRT ROCROI**Limites latérales**

49°57'47"N, 004°19'35"E
frontière franco- belge
49°57'57"N, 004°32'15"E
Arc horaire de 5 NM de rayon centré sur
49°55'00" N, 004°26'00"E
49°57'47"N, 004°19'35"E

Limites verticales

SFC / 3000ft ASFC

DISPOSITIONS COMPLEMENTAIRES

Lorsque la ZRT GAMEX sera active, les LF-R45N2 ARDENNES et LF-R45N3 LUXEMBOURG ne seront pas activées.

Secteurs d'exclusion d'aérodrome :

Un secteur d'exclusion d'aérodrome correspondant au volume d'un cercle de 3NM de rayon centré sur l'ARP de l'aérodrome du sol à 2000ft AGL est défini pour les aérodromes de Sedan (LFSJ) et de Longuyon (LFGS) dès lors que la ZRT GAMEX est active.

Toutes les activités aériennes récréatives et sportives situées à l'intérieur des ZRT sont suspendues durant les créneaux d'activation.

ORGANISMES A CONTACTER**Avant l'exercice :****COMALAT / section espaces aériens :**

Téléphone : 01 73 95 22 83/84

3^{ème} régiment d'hélicoptères de combat (3^{ème} RHC)

Téléphone : 03.29.87.84.46 ou 03.29.87.82.22

Pendant l'exercice :**Directeur de l'exercice :**

Téléphone : 06 09 81 42 63 ou 06 22 03 46 67 ou 03 29 87 82 34

Etain TOUR :

Téléphone : 03 29 87 82 51